



Ouagadougou, le 12 5 JUL 2022

N°2021 - 12/037 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des lauréat·e·s du baccalauréat de la **session de 2022** admis au **concours d'entrée à l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé au Togo**, qu'ils peuvent soumettre leur dossier de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de cinq (05)

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez- vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
- après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

1- Conditions d'éligibilité :

Peuvent faire acte de candidature, les bacheliers de la session de 2022, remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat de la session de 2022, avec au moins la mention « **Bien** » au premier tour ;
- être âgé(e) de 22 ans au plus au 31 décembre 2022.

2- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature à télécharger sur la plateforme
- un certificat de nationalité burkinabè (un extrait ou une photocopie légalisée) ;
- un extrait d'acte de naissance (ou une photocopie légalisée) ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat.

Les candidats retenus pour ces bourses devront déposer un complément de dossier au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) composé comme suit :

- un certificat de nationalité burkinabè (un extrait ou une photocopie légalisée) ;
- un extrait d'acte de naissance (ou une photocopie légalisée) ;
- un certificat médical de moins de trois (3) mois de date ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- deux photos d'identité (inscrire au verso ses nom et prénom (s)).

Les candidats sont informés que l'attribution de la bourse pour les études à l'EAMAU est soumise aux conditions d'attribution de la bourse d'études de cycle licence.

La moyenne du concours d'entrée à l'EAMAU constituera **30%** de la moyenne de compétition et celle du baccalauréat **70%**.

Les dossiers peuvent être déposés en ligne du **22 août au 02 septembre 2022 à 23h59 mn** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB : Tout dossier incomplet est irrecevable.

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Pr Touridomon Issa SOME
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques